



INTERDICTION DE FUMER

Fumer ici vous expose à une amende forfaitaire de 68 € ou à des poursuites judiciaires



**Pour arrêter de fumer, faites-vous aider en appelant le :
3989**

(0,15 €/min, depuis un poste fixe, Tabac Info Service)

Décret n°2006 - 1386 du 15/11/2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif

ASSOCIATION SANTÉ AU TRAVAIL DU PAYS BASQUE

Secteur Bayonne : Rés. Toki Lana - 7, ch. de MAROQUETTE - 64100 BAYONNE - ☎ 05 59 25 61 08 - e-mail : bayonne@astpb.com
Secteur St Jean de Luz : 137, av. de JALDAY - 64500 ST JEAN DE LUZ - ☎ 05 59 51 98 51 - e-mail : saint-jean-de-luz@astpb.com

<http://www.astpb.com>